



21 juillet 2021

CIRCULAIRE CTOI
2021-40

Madame/Monsieur

COURRIER DU JAPON CONCERNANT LA DEMANDE DE STATUT D'OBSERVATEUR DE LA PART DE SHARK GUARDIAN

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un courrier du Japon concernant la demande de statut d'observateur de la part de Shark Guardian.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes:

Courrier du Japon

Destinataires

Parties contractantes de la CTOI: Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Sénégal **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie:** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.



FISHERIES AGENCY

MINISTRY OF AGRICULTURE, FORESTRY AND FISHERIES, GOVERNMENT OF JAPAN

1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8907, Japan

Le 21 juillet 2021

Dr. Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif
CTOI

Cher Dr. O'Brien,

Je vous adresse le présent courrier en réponse à la Circulaire CTOI 2021-39 en date du 20 juillet 2021 « DEMANDE DU STATUT D'OBSERVATEUR DE LA PART DE SHARK GUARDIAN ».

Le Japon note que, dans sa demande, Shark Guardian fait référence à son objectif, décrit comme « promouvoir la conservation et la gestion durable des requins et de l'environnement naturel à travers des projets et des expéditions de conservation, d'éducation et de recherche ». Le Japon reconnaît que « la conservation et la gestion durable » inclut l'exploitation durable des requins en se basant sur des preuves scientifiques.

À ce stade, le Japon souhaiterait s'assurer que Shark Guardian confirme et s'engage à soutenir l'exploitation durable des requins en se basant sur des preuves scientifiques dans la zone de compétence de la CTOI avant de déterminer s'il appuie la demande de Shark Guardian.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre ce courrier aux CPC.

Cordialement,

Hideki Moronuki

Chef de délégation du Japon auprès de la CTOI